

# **COMPTE-RENDU CAPD du 11 avril 2011**

Cf Déclaration liminaire du SNUipp-FSU ci-contre

## **Départ en congés de formation professionnelle :**

53 demandes de personnels pour 422 mois de congés formation mais seulement 13 personnes pourront profiter de congé de formation l'an prochain avec 70 mois accordés. Le SNUipp-FSU a dénoncé le peu de mois dévolus à la formation continue. Nous avons rappelé notre position de considérer tous les personnels sur un pied d'égalité quelque soit leur niveau d'étude, ce qui a été pris en compte cette année. Nous avons rappelé que les points de renouvellement étaient pris en compte dans le barème (5 points par année) sans limitation conformément au décret en référence.

## **Liste d'Aptitude d'intégration dans le corps des PE :**

Le contingent octroyé par le ministère est de 22.

Le SNUipp-FSU dénonce une diminution notable de ce contingent qui ne permet pas à tous les collègues d'avoir accès au corps des PE, ce qui n'était pas arrivé depuis 5 ans. L'IA maintient la voie d'intégration par le concours interne l'an prochain (attention les inscriptions se font en juin...) mais a regretté que cette année il n'y ait eu aucun candidat (le Gard a donc perdu les 3 postes du concours interne) .

## **QUESTION DIVERSES DU SNUipp-FSU :**

### **1 Mouvement des personnels :**

#### **- Quelle sera la procédure de nomination sur les postes en SEGPA CLAIR ?**

Le SNUipp-FSU s'est opposé à cette nouvelle procédure (poste à profil, sur entretien avec le chef d'établissement...)

Pour ces postes, l'IA ne voit pas d'opposition à ce que les personnels concernés puissent participer également au mouvement « classique » et ensuite choisir. L'IA attend l'arbitrage du recteur.

#### **- Quelle sera la procédure de nomination sur les postes ULIS ?**

Le SNUipp-FSU a fait la même demande (cf ci-dessus) pour ces postes. L'IA ne s'est pas encore prononcé.

#### **- Quand seront nommés les PES actuels et sur quels postes ?**

Ils participeront au mouvement, comme les titulaires. Le SNUipp-FSU a demandé à ce qu'ils ne soient pas affectés sur des postes spécifiques (ASH, poste en RAR) comme c'était le cas l'an dernier. L'IA ne s'est pas prononcé, mais a noté notre demande.

#### **- Comment se fera l'affectation des futurs PES et sur quels postes?**

Ces stagiaires devront être en classe à la rentrée (volonté du ministère). L'IA récupérera tous les postes qu'il ne peut pas donner à titre définitif, et qui apparaissent auparavant pour les sans poste (congé formation, congés parentaux...). S'il n'en a pas assez, il se réserve la possibilité de prendre d'autres postes restés vacants au mouvement.

**- En cas de fermeture de classe dans une école, comment sera étudiée la situation des collègues occupant le poste de décharge complète du directeur?**

Le SNUipp-FSU demande à ce que ces postes deviennent des postes de TD, et que les collègues concernés puissent garder une priorité sur le couplage comprenant la demi-décharge de direction, en plus de la bonification pour la fermeture.

L'IA ne s'est pas prononcé.

**2) Logiciel ARIA : l'indemnité de déplacement du Zilien ou du BD est-elle soumise au respect de la procédure par le personnel à remplacer ?**

L'IA réaffirme qu'il n'y a pas de lien entre les deux.

**3) Pourrez- vous avancer le groupe de travail d'affectations des TD au jeudi 30 juin ?**

L'IA semble bien pessimiste quant à la tenue du GT le 1er juillet, date pressentie.

Le SNUipp-FSU a fait remarqué que le retard de calendrier était de son fait (report des opérations de carte scolaire en raison des élections cantonales), et que les collègues et les écoles vont en pâtir (départ en vacances sans savoir qui effectue des compléments de service des personnels, sans savoir quels jours de la semaine s'effectueront les remplacements et à fortiori la répartition des matières). Cela va concerner tous les personnels à temps partiel en plus de tous les TD.

**Questions diverses des autres syndicats :**

- Cette année encore le paritarisme sera mis à mal : les futurs directeurs partiront en stage de direction avant que la CAPD mouvement n'ait validé les résultats. Le SNUipp-FSU a fait remarquer que l'an passé de nombreuses erreurs avaient été corrigées le jour de la CAPD.

- Les personnels ayant bénéficié de 1000 points et touchés par une mesure de fermeture de classe auront la possibilité de rencontrer le médecin de l'IA pour en bénéficier si nécessaire. Chaque cas sera étudié avec attention en CAPD mouvement.

- nombre de postes vacants à ce jour : 25, occupés par des BD.

**Election à la commission de réforme**

A la demande d'un syndicat l'ia a organisé l'élection des représentants du personnels siégeant à la commission de réforme. L'ia a proposé une procédure de vote qui a été approuvée à l'unanimité par les délégués du personnel. Ainsi chaque organisation syndicale a proposé 2 candidats.

Les élus sont M. Michelet et M. Boissier.

Ce dernier a rappelé que depuis 10 ans le SNUipp-FSU intervenait régulièrement auprès du comité médical pour défendre les collègues

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU :

Mathéa MICHELI-PONGE, Laure PERRIER, Corinne PLACE, Georges MICHEL, Philippe VIANNAY